

Compte rendu du CTL « exercice emplois 2021 » 25 janvier 2021

Seconde convocation

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence de la directrice départementale.

En préambule, Solidaires lit une liminaire et quitte l'instance.

FO lit une déclaration liminaire. *La directrice répond qu'en effet les effectifs ont fondu mais que les missions ont profondément évolué en 10 ans avec notamment le PAS, la disparition de la TH... (???) Il convient de raisonner en prenant en considération tous les paramètres et non pas en retenant les seules suppressions d'emplois !*

Elle précise que les futurs points d'accueil de proximité vont rapprocher les usagers du service public. Par exemple, un point de contact créé sur Montier en Der rapprochera les usagers du service public.

Ce n'est pas comme si une trésorerie n'était pas implantée à Montier, il n'y a pas si longtemps.

Elle ajoute que les agents dans les services de petite taille évoquent quant à eux les difficultés à exercer leurs missions dans ces conditions et qu'ils sont demandeurs de fermetures !

Second effet kiss cool des suppressions d'emplois !

1. Approbation des PV des CTL des 4 mars et 10 novembre 2020

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2. Dossier emplois (PLF 2021)

Dicton du jour « Le truc en plus du Nouveau Réseau de Proximité, c'est 5 emplois en moins »

Le directeur adjoint reprend les éléments de méthodologie.

● **Suppressions d'emplois**

La loi de finances pour 2021 prévoit 1800 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Le département compte 245 emplois implantés. Le PLF pour 2021 prévoit la suppression de 5 emplois pour la Haute-Marne, déterminés comme suit :

- 1 Inspecteur à la BCR laissé vacant
- 2 Contrôleurs à la paierie et à l'EDR laissés vacants
- 2 Agents à la direction laissés vacants.
- Et la création d'un emploi d'Inspecteur divisionnaire Hors Classe et un Inspecteur divisionnaire classe normale.



FO s'interroge sur la suppression des emplois C en direction va être problématique sur les services de la comptabilité de l'Etat.

La direction répond que le transfert du recouvrement des produits divers de l'Etat au PSU a réduit les charges. **FO intervient également sur les domaines.**

La direction répond que lors de la mise en place de la gestion domaniale avec la création du PGD de Strasbourg, le service est resté à effectif constant. Aujourd'hui, l'emploi de A avec le soutien du chef de division et l'appui du chef de pôle suffit.

Reprise d'emplois fléchés et redeploiements	Contribution MAGERFIP	Modulation pluriannuelle et transformations catégorielles	TOTAL DE L'EVOLUTION DES EMPLOIS PLF 2021
0 emploi	- 3 emplois	0 emploi	- 3 emplois

● **Redéploiements et transferts**

✓ **SIE Départemental**

Propositions de la direction : Dans le cadre de la création du SIE départemental implanté à St Dizier, celui-ci rassemblera un total de 16 agents B et C, localisés sur les trois sites de Chaumont, Langres et Saint-Dizier.

L'encadrement sera assuré par un Idiv HC et deux inspecteurs.

L'emploi d'Idiv HC correspondant au poste de chef de service du SIE de Chaumont est maintenu au TAGERFIP de la Haute-Marne. Il sera affecté à la direction.

Le SIE compte un emploi vacant de cadre B et deux agents C en sur-effectif. Un des deux cadres C part en retraite le 1er avril 2021. Il est donc proposé de transformer l'emploi de cadre B vacant en emploi de cadre C permettant ainsi de régulariser la situation de sur-effectif.

Le SIE comptera donc à terme 19 emplois de 1 IDIV HC, 2 A, 14 B et 2 C.

FO intervient sur la création du SIE départemental et l'organisation choisie, à savoir répartition des portefeuilles par numéro de SIREN et évoque les difficultés déjà constatées notamment en matière de gestion des usagers professionnels.

Fo évoque également la communication en interne qui s'avère problématique en matière de gestion téléphonique et accueil. La direction répond qu'elle va communiquer à destination à tous les agents par mail.

FO insiste sur le fait que les agents ont vraiment l'impression que pour la création du SIE départemental, la concertation a été réduite à sa plus simple expression. Le ressenti est que les prétendus groupes de travail n'ont été que des chambres d'enregistrement où tout était déjà décidé à l'avance.

La direction répond que la crise sanitaire a été à l'origine de la réduction des réunions mais que des portables avec accès à la visioconférence vont permettre aux équipes de communiquer à distance.

FO évoque également la gestion unilatérale de la comptabilité sur le seul site de St Dizier sans arrivée d'agents qui peut s'avérer problématique. FO ajoute que ce sujet sera récurrent lors de la création des SGC et du SIP départemental.

La direction répond que la répartition par SIREN sur St Dizier a pris en compte la charge supplémentaire occasionnée par la centralisation de la comptabilité.

✓ **Service Départemental des Impôts Fonciers**

Propositions de la direction : Le SDIF compte 12 emplois agents B/C dont 5 géomètres. Deux emplois C sont vacants (dont l'emploi transféré du SIP de Saint-Dizier). Un agent B reste en surnombre.

La direction décide donc qu'un emploi de C vacant sera transformé en emploi de B pour supprimer la situation de surnombre des cadres B.

Le SDIF comptera alors 10 emplois de cadres B dont 5 géomètres et 2 emplois de cadres C.

FO demande si l'emploi d'IDIV CN est toujours présent au TAGERFIP du SDIF. La direction répond que l'emploi d'IDIV CN est ouvert au mouvement général et espère qu'il sera pourvu.

FO demande si la convention avec le SIP de St Dizier a été élaborée car aujourd'hui, l'effectif du SDIF est sous évalué au regard des charges.

La directrice du PSU répond que la convention vient d'être mise en place. Une lettre de mission a été adressée à la responsable du SIP de St Dizier afin qu'elle pilote et mette en place cette convention. Un agent de catégorie C, actuellement au SIP, sera positionné sur cette mission.

✓ **SGC de Langres**

Propositions de la direction : Concernant le SGC de Langres, la direction souhaite ajuster les emplois de cadre A + et de cadre A :

- Les emplois d'Idiv CN correspondant aux comptables de Prauthoy et de Langres seront transformés en emploi de CDL et transférés en direction.

- L'emploi d'Idiv CN correspondant au comptable de Chalindrey sera rattaché en direction. Il régularisera la situation d'un Idiv détaché.

FO demande qui est concerné par cet emploi. La direction répond que plusieurs IDIV à la direction sont en surnombre.

- Un emploi d'Idiv HC sera implanté pour le poste de Chef du SGC de Langres (emploi comptable).

- Un second poste d'adjoint sera implanté au SGC de Langres. Il sera compensé par la suppression du poste d'adjoint de la Trésorerie de Joinville.

FO intervient car de nombreuses interrogations subsistent :

- **la gestion commune des hôpitaux et EPHAD par une équipe de 3 agents ; sous évaluation de l'équipe car celle-ci devra gérer les encaissements, la BDF, les chèques, les poursuites, les dépenses et recettes..., gestion d'un EPHAD n'est pas la même que celle d'un hôpital (nomenclature, gestion des reversements mutuelles...)**

- **l'inquiétude quant au GHT et un éventuel transfert sur Dijon voire Strasbourg**

La direction répond que Strasbourg n'est pas dans les tuyaux. Elle ajoute que la création d'une antenne du GHT sur Langres, dépendant de Dijon, n'est plus à l'ordre du jour.

Sur les EPHAD, la direction répond que certains sont déjà en configuration « hospitaliers » et que seul l'EPHAD à Val de Meuse, est rattaché aux collectivités locales.

Le calibrage à 3 agents sera affiné en fonction des éléments. Elle rencontre le futur responsable ce jeudi pour faire le point.

FO évoque les inquiétudes sur l'organisation du SGC alors que les agents sont disséminés sur le territoire. La direction répond que ça fonctionnera du moment que le pilotage est bon ! Une journée par semaine de présence des agents au sein du SGC est préconisée afin de favoriser la cohésion de groupe.

Les agents sont demandeurs de réunions thématiques afin de mutualiser les pratiques qui sont forcément différentes. La direction répond qu'elle en est consciente.

✓ **Trésorerie amendes**

Propositions de la direction : Le retour des amendes à la Trésorerie de Chaumont nécessite de remettre un emploi de B à la Trésorerie et la suppression concomitante d'un emploi de B au SIP de Chaumont. Nonobstant le poste d'adjoint, le SIP de Chaumont sera au complet au 1er avril 2021 avec l'arrivée d'un contrôleur stagiaire.

FO rappelle que retour, il n'y a point puisque la mission « amendes » n'a jamais quitté la trésorerie. FO ajoute qu'elle avait émis des réserves quant au choix d'affecter un contrôleur au SIP dans le cadre d'un futur transfert de la mission amendes au SIP, estimant que ce transfert pouvait s'effectuer en temps réel.

✓ Paierie départementale

Propositions de la direction : Les arrivées d'inspecteurs stagiaires ont permis de doter la Paierie d'une adjointe. La situation des effectifs fait apparaître un sureffectif de cadre C lié à un détachement.

Un emploi de cadre C sera implanté sur la Paierie pour permettre la régularisation de cette situation. Cet emploi sera compensé par la suppression d'un emploi de cadre C sur l'EDR.

FO s'étonne du choix directionnel de supprimer 2 emplois à l'EDR alors de nombreux services sont déjà exsangues et l'avenir laisse à penser que tous les services vont nécessiter des renforts réguliers.

Réponse de la direction: le NRP va permettre d'obtenir une couverture maximale (sic). De plus supprimer des emplois sur des postes laissés vacants est plus « facile ». A partir du moment où nos besoins en EDR sont limités, on préfère supprimer des emplois dans cette structure.

FO est interloquée par cette dernière phrase car force est de constater que les besoins en matière d'EDR sont de plus en plus prégnants !!!

FO évoque l'affectation d'un adjoint à la paierie alors que ce poste est actuellement occupé par un A en détachement et que celui-ci avait été demandé lors du dernier mouvement de mutation par un A du département.

Réponse : la volonté de la direction est de pourvoir ce poste et l'arrivée « surprise » de 4 inspecteurs stagiaires a permis de le faire.

FO demande à la direction si l'agent concerné par la « régularisation », a été consulté sur ce sujet.

Réponse : la direction va le contacter.

FO insiste sur le fait que les charges de travail n'ont pas diminué au sein de la paierie départementale et que le départ en retraite d'un B a contraint à une réorganisation du service. La direction en est consciente mais estime que l'arrivée du A stagiaire résoudra ce problème.

FO vote unanimement CONTRE les suppressions d'emplois.

2) Questions diverses :

- ✓ FO interroge la direction sur la situation du SIP de Joinville avec le départ d'un agent en retraite en février. De manière collatérale, FO évoque la situation des cellules recouvrement des SIP de Langres, Chaumont et St Dizier qui sont ou vont être en sous-effectif.

FO précise qu'aucune poursuite n'avait été faite depuis mars (confinement), mais la phase contentieuse tombe en même temps que la phase amiable occasionnant une grosse charge de travail. Les collègues évoquent la BDF, les chèques, les mises à jour des ATD, les délais pour les personnes qui ont des SATD négatives ou sans provision, les retours NPAI qui n'en finissent pas... Sans oublier les appels téléphoniques et l'accueil.

La direction répond qu'une proposition de soutien par la cellule dédiée du service recouvrement a été faite pour Joinville et St Dizier. Les responsables devront identifier les domaines sur lesquels la direction pourra intervenir utilement.

- ✓ FO fait remonter les inquiétudes des agents qui devront rejoindre les SGC de Chaumont et St Dizier et demande à la direction que chaque agent qui le souhaite, puisse bénéficier d'un entretien individuel afin que celui-ci puisse exprimer ses besoins et ses souhaits. La direction répond qu'elle va prévoir la mise en œuvre d'entretiens individuels.

- ✓ FO fait remonter le fait que les agents s'inquiètent également du choix de la date du 1er janvier pour transférer les missions de trésoreries aux SGC avec la problématique de l'arrêté annuel, les dépenses et recettes de l'année N-1 souvent non achevées...
Le directeur adjoint répond que traditionnellement les transferts se font au 1^{er} janvier car la période est plus calme en matière de dépenses au niveau des collectivités locales. FO s'étonne car c'est bien méconnaître le réseau que de donner ce genre d'informations !
- ✓ FO évoque également le devenir des chefs de services des actuelles trésoreries et SIP et demande à la direction de les tenir informés dans les meilleurs délais des décisions prises quant à l'implantation des emplois et à leur avenir .
La direction répond qu'elle les tiendra tous informés dans les meilleurs délais. FO ajoute qu'il est primordial que toutes les informations soient communiquées avant le mouvement local, car des agents seraient susceptibles de participer au mouvement en fonction des annonces.
- ✓ Des trésoreries font part que les lettres de relance émises par le SIP de Chaumont comportent un numéro de téléphone erroné à savoir le « 0325302105 » au lieu du « 03250302150», qui a pour conséquence d'augmenter considérablement les appels vers les trésoreries locales. *La direction semble découvrir cette information et va faire le nécessaire.*
- ✓ FO évoque l'accueil au sein de nos structures et souhaite savoir si tous les services sont à nouveau ouverts sur des plages fixes sans RDV.
La direction répond que l'accueil des SIE se fait uniquement sur RDV. Par contre, l'accueil au sein des SIP est sur RDV ou libre. Évidemment, la suite de la crise peut impacter l'organisation et contraindre la DDFIP à restreindre à nouveau l'accueil du public.
- ✓ FO demande un point sur le nombre d'agents en télétravail et leur répartition par grade.
97 agents sont en télétravail à raison d'une journée par semaine au moins. 113 PC portables sont déployés. Un déploiement complémentaire est en cours à destination des chefs de service afin qu'ils puissent faire des visio et également des représentants de personnels.
- ✓ FO évoque la création d'un « vivier » d'agents pour les EFS et souhaite savoir quand les appels à candidatures seront lancés. *La direction répond que pour l'instant le vivier a pour objet de cibler les agents qui auraient vocation à assurer une mission permanente au sein des EFS. Localement, la direction a décidé que les permanences seront sur la base d'une journée par semaine (3 agents sur Langres et 2 sur Chaumont). Elle va devoir constituer une équipe sur St Dizier et renforcer l'équipe de Chaumont.*
- ✓ FO évoque la situation du SPFE et les résultats de l'audit. Il n'y eu aucune réorganisation du service tendant à améliorer les conditions de travail des agents et les résultats du SPFE. *La directrice en prend note. FO s'insurge et a l'impression que la direction ne prend pas toute la mesure de la situation du SPFE.*

Les représentants FO-DGFiP en CTL

TITULAIRES

Rachel Delacourt, Céline Lefèvre, Julie Ludwig, Rachel Sugneau, Guy Zimmerlin

